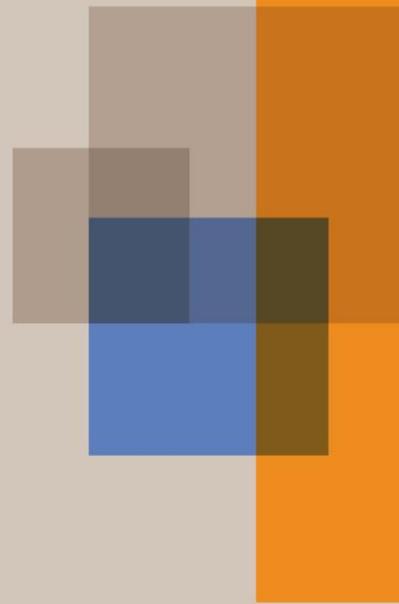


Enfants exposés aux violences conjugales

Catalogue des prestations
Document à l'usage des professionnel-le-s

Janvier 2017



SERVICE DE PROTECTION
DE LA JEUNESSE

Contact

Service de protection de la jeunesse
Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens

T 021 316 53 37 – 021 316 44 84
info.spj@vd.ch – www.vd.ch/spj

Impressum

Service de protection de la jeunesse
Unité de pilotage de la prévention

Catalogue disponible sur le site

<http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/spj/documentation/publications/>

Avant-propos

Le Conseil d'Etat renforce sa politique cantonale de prévention et de lutte contre la violence domestique ; à cet effet la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique a énoncé en 2011 des axes stratégiques dont un qui concerne plus particulièrement les enfants exposés à la violence conjugale.

La prise en compte de l'impact d'une dynamique familiale violente sur l'enfant, les risques d'entraves à son développement et les traumatismes que cela engendre sur le long terme sont au cœur des préoccupations de la communauté scientifique et professionnelle depuis quelques années.

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ), dans le cadre de ses missions de prévention et de protection des mineurs, porte une attention particulière à la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales.

C'est dans un contexte de coordination et de collaborations transversales entre les départements et les services concernés, que le SPJ a mis sur pied en 2014 un groupe de travail interdisciplinaire et interinstitutionnel chargé de présenter une cartographie de l'existant et de dégager des pistes pour consolider la coordination entre les organismes ainsi que l'articulation des interventions en faveur des enfants exposés aux violences conjugales, qui sont considérés comme des victimes directes.

Afin de faire connaître l'offre actuelle de prestations spécifiques, financées par l'Etat de Vaud, dans le domaine de la prévention et de la protection des enfants et des familles concernés par la violence conjugale, le SPJ met à disposition des professionnel-le-s le catalogue de prestations réédité et mis à jour en janvier 2017.

Nous sommes convaincus que les informations spécifiques des prestations contenues dans ce document seront utiles dans le cadre des pratiques professionnelles et favoriseront une bonne orientation dans l'intérêt des mineurs.

Le chef de service

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bornand', written over a horizontal line.

Christophe Bornand

Table des matières

Fiches : Informations spécifiques par prestation

Fiche n°1	Conseil en périnatalité – Profa / CHUV	1
Fiche n°2	Consultations à la Maternité du CHUV – Département de gynécologie obstétrique (DGO)	2
Fiche n° 3	Visites et consultations infirmières petite enfance – AVASAD / CRIPE.....	3
Fiche n°4	Service d’interprétariat communautaire – Appartenances	4
Fiche n°5	Centre Femmes et Accueil Enfants (0-5 ans) – Appartenances	5
Fiche n°6	Consultation Psychothérapeutique pour Migrants (CPM) – Appartenances	6
Fiche n°7	Consultation de couple : La Plateforme Vaud – CSP / Profa	7
Fiche n°8	CAN Team (Child Abuse and Neglect) : Groupe pluridisciplinaire au CHUV, à l’Hôpital de l’Enfance (HEL) et à la Maternité	8
Fiche n°9	Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) – Service de protection de la jeunesse (SPJ).....	9
Fiche n°10	Unité évaluation et missions spécifiques (UEMS) – Service de protection de la jeunesse (SPJ).....	10
Fiche n°11	Services de psychiatrie pour enfants et adolescents – SUPEA/SPEA/SPPEA.....	11
Fiche n°12	Centre de consultation Les Boréales – Département de psychiatrie CHUV.....	12
Fiche n°13	Fondation Jeunesse et Familles – ViFaAdo	13
Fiche n°14	Centre Prévention de l’Ale.....	14
Fiche n°15	Police vaudoise	15
Fiche n°16	Unité de Médecine des Violences (UMV).....	16
Fiche n°17	Centre d’accueil MalleyPrairie (CMP)	17
Fiche n°18	Centre de Vie Infantile MalleyPrairie (CVE).....	18
Fiche n°19	Aide aux victimes d’infractions – Centre LAVI / Profa.....	19

Consultations à la Maternité du CHUV
Département de gynécologie obstétrique (DGO)

Mandat général	<p>Le service de gynécologie du CHUV offre un lieu de prévention, d'accompagnement et de prise en charge globale des patients par une équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Optimiser la santé de la mère et du nouveau-né par des soins et des conseils.• Prévenir des situations à risques pour l'enfant à naître.
Prestations particulières «Enfants exposés aux violences conjugales »	<ul style="list-style-type: none">• Interventions en cas de violences sexuelles et/ou physiques subies en cours de grossesse.• Prise en charge et orientation pour les enfants et les mères dans des situations à risques.
Contact	www.chuv.ch/dgo
Offre de proximité	Maternité du CHUV Rue du Bugnon 46 – 1011 Lausanne – T 021 314 34 10

Visites et consultations des infirmières petite enfance AVASAD / CRIPE

<p>Mandat général</p>	<p>Les infirmières petite enfance (IPE) assurent un suivi des enfants âgés de 0 à 4 ans à tout parent qui le souhaite dès le retour de la maternité (ou lors d'adoption) jusqu'à l'entrée à l'école.</p> <p>Elles apportent soutien, conseil, mise en relation avec le réseau de proximité, orientation et accompagnement à plus long terme en collaboration avec les autres intervenants si nécessaire.</p> <p>Leurs prestations consistent à offrir des visites à domicile, des consultations-rencontres hebdomadaires, un suivi spécifique des prématurés, ainsi qu'une permanence téléphonique.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et renforcer les capacités des parents à répondre efficacement aux besoins de leur enfant. • Favoriser les comportements constructifs et réduire les facteurs de stress. • Prévenir les facteurs déstabilisants : problème de sommeil, troubles alimentaires, pleurs, baby-blues, dépression du post-partum, etc.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<p>En accord avec les parents, l'IPE peut accompagner les familles vulnérables sur plusieurs mois, en collaboration avec d'autres intervenants.</p>
<p>Contact</p>	<p>AVASAD-Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile CRIPE-Centre de référence pour les Infirmières Petite Enfance www.avasad.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Lausanne et région – T 021 641 08 10 Région la Côte – T 021 804 66 40 Nord vaudois-Broye – T 024 420 31 15 Est vaudois – T 021 925 09 80</p>

Service d'interprétariat communautaire Appartenances

<p>Mandat général</p>	<p>Le service d'interprétariat communautaire intervient à la demande d'intervenant-e-s travaillant dans les domaines du social, de la santé et du scolaire du canton de Vaud.</p> <p>Les interprètes, au moyen de la traduction orale, facilitent la compréhension mutuelle entre les interlocuteurs-trices de langues différentes.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux migrant(e)s de s'exprimer dans leur langue maternelle et accroître ainsi leur accès aux services existants.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<p>Le service d'interprétariat ne propose pas de prestations spécifiques, il est néanmoins important que la traduction soit effectuée par des interprètes afin d'éviter qu'elle ne soit faite par les proches ou par les enfants eux-mêmes.</p>
<p>Contact</p>	<p>Service INTERMEDIA – T 021 341 12 47 intermedia@appartenances.ch www.appartenances.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Demande d'interprètes Lausanne – T 021 341 12 47 Yverdon – T 024 425 06 65 Vevey – T 021 922 45 22</p> <p>Formulaire de demande on line – www.appartenances.ch</p>

Centre Femmes et Accueil Enfants (0-5ans) Appartenances

<p>Mandat général</p>	<p>Le Centre Femmes à Lausanne et l'Espace Femmes Riviera à Vevey, offrent un lieu de rencontres et de formation destiné à des femmes migrantes adultes, en situation de précarité économique et/ou sociale, et à leurs enfants en âge préscolaire.</p> <p>L'Accueil Enfants répond à la fois aux besoins de socialisation des mères et de leurs enfants, en offrant un espace de transition entre la famille et la société d'accueil.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomie et la qualité de vie des migrants et prévenir l'exclusion sociale et l'isolement. • Favoriser un apprentissage précoce du français dans le respect de leur langue d'origine. • Permettre une première socialisation des enfants hors du milieu familial.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de soutien à la parentalité offertes aux mères. • Accompagnement social à la demande. • Rencontres communautaires. • En cas de crise, orientation vers les services adéquats.
<p>Contact</p>	<p>centre.femmes@appartenances.ch espace.femmes@appartenances.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centre Femmes Lausanne – T 021 351 28 80 Espace Femmes Vevey – T 021 922 45 23</p>

**Consultation Psychothérapeutique pour Migrants (CPM)
Appartenances**

Mandat général	La Consultation Psychothérapeutique pour Migrants (CPM) propose une aide psychothérapeutique ou psychiatrique à des personnes présentant une souffrance psychique, en lien avec leur propre migration ou avec celle de leurs proches.
Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »	Investigation et prise en charge thérapeutique non spécifiques. En cas de violence conjugale avérée, orientation vers les services adéquats.
Contact	cpm@appartenances.ch www.appartenances.ch
Offre de proximité	Centres de consultation Appartenances Lausanne – T 021 341 12 50 Antenne Riviera Vevey – T 021 922 45 22 Antenne Yverdon – T 024 425 06 65

Consultation de couple
La Plateforme Vaud
CSP / Profa

Mandat général	<p>Consultation de couple assurée par des conseillères et des conseillers conjugaux : information, orientation, conseils, accompagnement, intervention de crise et thérapie de couple.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la communication en cas de difficultés relationnelles en favorisant la construction d'un nouvel équilibre. • Dégager les enfants des conflits conjugaux.
Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »	Suivi de couple avec prise en compte des enfants. En cas de violence conjugale avérée, orientation vers les services adéquats.
Contact	Profa www.profa.ch CSP www.csp-vd.ch
Offre de proximité	<p>Plateforme Vaud – T 0840 860 860</p> <p>Profa Lausanne-Nyon-Morges-Renens-Vevey-Aigle – T 021 631 01 62</p> <p>CSP Lausanne -Echallens-Orbe-Oron-Payerne – T 021 560 60 60 Yverdon – T 024 567 20 00</p>

<p>Mandat général</p>	<p>Assurer la responsabilité médicale concernant les enfants victimes de mauvais traitements au CHUV et à l'Hôpital de l'Enfance (HEL).</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépistage des facteurs de risques psychosociaux pouvant porter atteinte à l'enfant dans son développement. • Détection des enfants victimes de mauvais traitements sous forme de maltraitance physique et/ou psychologique, d'abus sexuels ou de négligence. • Organisation des soins nécessaires aux enfants concernés, tant sur le plan somatique que psychologique. • Mise en œuvre des démarches légales garantissant la protection de l'enfant. <p>Les services de pédiatrie des hôpitaux périphériques disposent de groupes de protection de l'enfant avec un médecin cadre répondant CAN Team.</p>
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec l'Unité de Médecine des Violences (UMV) dans le cas des enfants exposés à la violence de leurs parents ou de proches. • Collaboration régulière avec les structures hospitalières et extrahospitalières s'occupant des enfants maltraités ou exposés à la violence (Les Boréales, Centre MalleyPrairie, Service de protection de la jeunesse, pédiatres privés). • Propositions d'entretiens « Bilan et orientation » aux parents par les professionnels du CAN Team (médecin, psychologue, travailleur social).
<p>Contact</p>	<p>CAN Team – T 021 314 39 31 www.chuv.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>CHUV – Rue du Bugnon 46 – 1011 Lausanne – T 021 314 11 11 HEL – Ch. Montétan 16 – 1000 Lausanne 7 – T 021 314 95 94</p>

**Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

<p>Mandat général</p>	<p>Prendre les mesures nécessaires à la protection de l'enfant, lorsque ses parents sont dans l'incapacité de remédier seuls au danger. Tout enfant ou adolescent en danger dans son développement physique, psychique, affectif ou social, que ce soit en raison de mauvais traitements ou de toute autre circonstance, doit recevoir une protection adéquate.</p> <p>Le SPJ, chargé d'apprécier la situation, intervient soit à la demande des parents, soit suite à un signalement qui est adressé simultanément au SPJ et à la Justice de paix, en tant qu'autorité de protection de l'enfant au sens du Code civil.</p> <p>Toute personne qui a connaissance d'une situation d'un mineur en danger dans son développement peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • solliciter conseil au SPJ : situation à présenter de façon anonyme, la décision de procéder ou non à un signalement reste de la responsabilité du demandeur. • signaler la situation simultanément au SPJ et à l'autorité de protection de l'enfant (Justice de paix), au moyen du formulaire disponible sur les pages Internet du SPJ. <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des mineurs en danger dans leur développement et réhabilitation des compétences parentales.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation des rapports de police établis suite à une intervention de leur part au motif de violence domestique sur la base de cette appréciation : <ul style="list-style-type: none"> - envoi d'une lettre d'information attirant l'attention des parents sur les conséquences pour leurs enfants. - et si nécessaire, appréciation approfondie de la situation, pouvant valoir un signalement. • Intervention suite à un signalement <ul style="list-style-type: none"> - examen approfondi du contexte, de la mise en danger et des compétences parentales, avec établissement d'un rapport. - si nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre d'une action socio-éducative. - prise de mesures urgentes visant à assurer la protection de l'enfant.
<p>Contact</p>	<p>www.vd.ch/spj</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>ORPM du Centre – Lausanne – T 021 316 53 10 ORPM de l'Ouest – Rolle – T 021 557 53 17 ORPM de l'Est – Montreux – T 021 557 94 69 ORPM du Nord – Yverdon – T 024 557 66 00 Antenne de Payerne – T 026 557 36 00</p>

**Unité évaluation et missions spécifiques (UEMS)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

<p>Mandat général</p>	<p>En cas de désaccord ou de doute sur le sort des enfants dans le cadre d'une procédure de séparation, de divorce ou de fixation des droits parentaux, le juge du divorce ou l'Autorité de protection de l'enfant mandate le SPJ pour effectuer une évaluation de la situation de l'enfant et des compétences des parents.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des propositions portant sur l'attribution des droits parentaux (autorité parentale et garde ; étendue et modalités du droit de visite du parent non gardien) • Le cas échéant, faire des propositions de mesures de limitation de l'autorité parentale ou introduire une action socio-éducative du SPJ avec l'accord du parent gardien
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un mandat général, conduite d'évaluations dans des situations où la violence conjugale est alléguée ou avérée. • Evaluation du risque encouru par l'enfant ou de l'atteinte subie. • Propositions de dispositifs visant à prévenir l'exposition des enfants à la violence domestique. • Entretiens avec les deux parents dans un cadre sécurisé afin de favoriser la co-parentalité et soulager les enfants de leur sur-responsabilisation.
<p>Contact</p>	<p>www.vd.ch/spj</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>SPJ-UEMS – T 021 316 53 07</p>

Services de psychiatrie pour enfants et adolescents SUPEA / SPEA / SPPEA

<p>Mandat général</p>	<p>Les services de psychiatrie pour enfants et adolescents assurent le suivi psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire des enfants dès leur naissance, des adolescents jusqu'à 18 ans et de leur famille.</p> <p>Ces services disposent de structures ambulatoires (poli-cliniques), intermédiaires (centre de jour) et hospitalières, permettant d'offrir aux enfants et aux adolescents une chaîne de soins cohérente.</p> <p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter les troubles relationnels et les problèmes de développement psychologique des enfants et des adolescents.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<p>Les services de psychiatrie pour enfants et adolescents interviennent en cas de violences conjugales avérées souvent en collaboration avec le Centre de consultations « Les Boréales ». Ils proposent une prise en charge ambulatoire individuelle ou familiale.</p> <p>Le SUPEA peut proposer en plus une observation et une prise en charge de crises au Centre d'Interventions Thérapeutiques pour Enfants (CITE) de l'Hôpital de l'Enfance, voir même une hospitalisation à l'Unité d'Hospitalisation Psychiatrique pour Adolescents (UHPA).</p> <p>Les services de psychiatrie pour enfants et adolescents sont aussi très actifs dans la prévention de cette violence par les supervisions qu'ils prodiguent. En ce qui concerne le SUPEA, supervisions des assistants sociaux du SPJ, du foyer L'Abri, des placements familiaux, etc.</p>
<p>Contact</p>	<p>www.chuv.ch/psychiatrie (Région Centre, Nord et Ouest vaudois) www.nant.ch (Région Est vaudois)</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centre – SUPEA Consultation du Bugnon – Lausanne – T 021 314 19 53 Consultation de la Chablère – Lausanne – T 021 314 85 58 Consultation «Passerelle» - Chavannes – T 021 314 36 34</p> <p>Nord – SPEA Yverdon – Payerne – Ste-Croix – T 021 314 17 75 Vallée de Joux - Orbe – T 021 314 09 90</p> <p>Ouest – SPEA Nyon – T 022 994 89 89 Morges – T 021 314 81 50</p> <p>Est – SPPEA Fondation de Nant – T 021 925 86 46</p>

<p>Mandat général</p>	<p>Consultation spécialisée dans la prise en charge des personnes de tous les âges, confrontées à la maltraitance et aux abus sexuels dans le cadre de la famille.</p> <p>Le Centre de consultation offre différents types de prises en charge : thérapies individuelles, de couple et de famille, guidance et soutien, visites à domicile, groupes de parole. En présence d'un trouble psychiatrique, il travaille en étroite collaboration avec le SUPEA, les SPEA et le SPPEA.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau familial, il s'agit de dénouer les nœuds relationnels existants dans la famille. <p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque membre de la famille a retrouvé sa place et son territoire. - chacun se sent reconnu et respecté et les membres de la famille ont appris à communiquer en pouvant négocier. <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau individuel. Critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - la personne prise en charge mentionne l'arrêt des mauvais traitements. - les symptômes qui indiquaient la présence d'une importante souffrance psychique ont diminué.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<p>Prise en charge d'enfants et d'adolescents pris dans des interactions violentes dans le cadre de la famille.</p>
<p>Contact</p>	<p>Consultation sur rendez-vous consultation.recordon@chuv.ch www.chuv.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centre de consultation Les Boréales Av. Recordon 40 – 1004 Lausanne – T 021 314 66 33</p> <p>Antenne Nord Av. des Sports 12B – 1400 Yverdon – T 021 314 66 33</p>

<p>Mandat général</p>	<p>La prestation ViFaAdo de la Fondation Jeunesse et Familles est destinée aux adolescent-e-s, âgés de 14 à 18 ans, confronté-e-s à la problématique de la violence. Le modèle d'intervention aborde la violence dans le cadre familial, scolaire professionnel ou social.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprendre à maîtriser sa colère et son impulsivité. • mettre fin aux comportements violents. • apprendre à vivre des relations plus égalitaires et harmonieuses. • sortir de l'isolement.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<p>ViFaAdos propose des entrevues individuelles qui amènent des garçons et des filles à effectuer un travail dans un groupe de responsabilisation. L'objectif est d'aider les jeunes à mettre un terme à leurs comportements violents, qu'ils soient physiques, verbaux, psychologiques ou économiques.</p>
<p>Contact</p>	<p>L'accès à cette prestation nécessite un contact téléphonique préalable au 021 644 20 45, par le référent professionnel du mineur concerné (assistant social, président du tribunal des mineurs). Ch.des Champs-Courbes 25A – 1024 Ecublens – T 021 644 20 45 www.fjfn.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Rue du Midi 8 – 1003 Lausanne – T 021 644 20 45</p>

<p>Mandat général</p>	<p>Le Centre Prévention de l'Ale (CPAle) a pour mission d'offrir aide et soutien aux personnes adultes, hommes ou femmes, qui exercent une ou plusieurs formes de violence au sein du couple et/ou de la famille.</p> <p>La violence exercée peut être physique, mais aussi verbale, psychologique ou sexuelle.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • reconnaître les comportements violents ou impulsifs et y mettre un terme. • trouver des moyens différents pour communiquer avec ses proches. • apprendre à gérer la colère et les conflits. • sortir de l'isolement les personnes impliquées.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<p>Afin d'assurer la protection des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement des parents exerçant des violences conjugales dans un contexte familial. • accompagnement des parents exerçant des violences envers leurs enfants.
<p>Contact</p>	<p>www.prevention-ale.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Rue de L'Ale 30 – 1003 Lausanne – T 021 321 24 00</p>

<p>Mandat général</p>	<p>La Police intervient dans tous les cas de violence domestique portés à sa connaissance. Elle prend en charge, en collaboration avec ses partenaires, les victimes et assure, par la rédaction d'un écrit spécifique, le suivi judiciaire par l'Autorité compétente.</p> <p>En situation de crise, la police peut prononcer l'expulsion de l'auteur-e de violence domestique du domicile commun.</p> <p>La brigade des mineurs et mœurs du canton (BMM) et la Brigade des mœurs (BM) de la Police municipale de Lausanne répondent 24h/24h pour traiter des affaires pénales dans le domaine des mineurs et des mœurs, notamment pour mauvais traitements envers les enfants et infraction à caractère sexuel.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Venir en aide aux victimes. • Dénoncer toute infraction à l'Autorité compétente. • Agir sur la prise en charge des auteur-e-s de violences afin de prévenir la récurrence.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<p>Lorsque des enfants sont présents au domicile dans le cas de violences domestiques et qu'ils courent un danger au sein de la famille impliquée, les intervenants transmettent une copie du rapport de police au SPJ par le biais de la BMM ou de la BM.</p> <p>Le SPJ est alors chargé d'apprécier la situation et de déterminer une éventuelle intervention socio-éducative.</p>
<p>Contact</p>	<p>www.police.vd.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Police secours 117 Police cantonale vaudoise – T 021 644 44 44</p>

<p>Mandat général</p>	<p>Consultation destinée à toutes les personnes adultes victimes de violence physique et /ou psychologique.</p> <p>L'UMV accueille des adultes victimes de violences familiales, conjugales et communautaires.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer aux adultes victimes de violences une consultation médico-légale permettant d'élaborer la documentation médico-légale (constat de « coups et blessures » et photographies) et orienter au sein du réseau des partenaires.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<p>L'évaluation de l'exposition des enfants aux violences agies par les adultes est systématique.</p> <p>Dans de tels cas, l'UMV, conformément aux directives du CHUV, présente la situation au CAN-Team de la Pédiatrie.</p>
<p>Contact</p>	<p>UMV – T 021 314 00 60</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>CHUV Rue de Bugnon 44 – 1011 Lausanne – T 021 314 00 60</p> <p>Hôpital d'Yverdon-les-Bains Rue d'Entremonts 11 – 1400 Yverdon – T 024 424 42 20</p> <p>Hôpital Riviera Chablais – Site de Montreux Av. de Belmont 25 – 1820 Montreux – T 021 966 64 77</p>

<p>Mandat général</p>	<p>Accueil et hébergement d'urgence ou sur rendez-vous des femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales et/ou familiales (de type physique, psychologique, verbale, sexuelle ou économique).</p> <p>Objectifs Protection et sécurité dans l'urgence et la crise.</p>
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil d'urgence 7/7, 24h/24h. • Entretiens réguliers avec la mère et l'enfant ou les enfants autour de la violence et de la protection. • Evaluation systématique de l'état et de la sécurité des enfants des mères rencontrées par les intervenantes et intervenants sociaux. • Evaluation de la relation mère-enfant. • Possibilité d'un suivi mère-enfant avec des professionnels de l'équipe, si nécessaire. • Evaluation de la relation père-enfant, possibilité de visite du père à l'extérieur ou au CMP dans l'Espace père-enfant, en attendant une décision judiciaire concernant les droits de visite. • Animations et ateliers en groupe avec les enfants, observations actives des enfants de la part des professionnel-le-s. • Possibilité de prise en charge des enfants de 0 à 6 ans par le Centre de Vie Infantile de la Fondation MalleyPrairie. • Orientation vers les services adéquats.
<p>Contact</p>	<p>info@malleyprairie.ch www.malleyprairie.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) Ch. de la Prairie 34 – 1007 Lausanne Permanence téléphonique – T 021 620 76 76</p> <p>Consultations ambulatoires à Nyon, Yverdon, Payerne, Orbe, Vevey, Montreux, Bex Les rendez-vous se prennent par téléphone au CMP.</p>

<p>Mandat général</p>	<p>La mission du Centre de Vie Infantile MalleyPrairie (CVE) est d'accueillir les enfants qui séjournent avec leur mère au Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) dans un cadre sécurisant et adapté à leurs besoins et à leur âge.</p> <p>Les enfants du CMP ont également la possibilité de fréquenter une garderie de quartier afin d'être mieux intégrés en tant qu'enfant.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'immersion dans la vie quotidienne de la garderie permet à l'enfant, à travers l'intégration dans une collectivité, de retrouver sa place, et à la mère de disposer de temps pour se reconstruire.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un projet d'accueil et d'encadrement spécifique pour l'enfant. • Ecoute, conseils éducatifs et accompagnement afin de soutenir la relation mère-enfant. • Echanges sur le suivi des enfants CMP : colloque d'équipe, collaboration avec le CMP, contact avec d'autres garderies, participation à des rencontres de réseau.
<p>Contact</p>	<p>garderies@malleyprairie.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centres de Vie Infantile (CVE) Lausanne – T 021 620 08 98</p>

Aide aux victimes d'infractions
Centre LAVI /Profa

<p>Mandat général</p>	<p>Apporter une aide psychologique, juridique, sociale et financière aux victimes d'infractions et/ou à leurs proches et renforcer leurs droits.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et conseil sur les procédures et sur les démarches à entreprendre : dépôt de plainte pénale, consultation, soutien thérapeutique. • Accompagnement dans la procédure pénale. • Prise en charge financière des prestations LAVI.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés aux violences conjugales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil en consultation du représentant légal ou d'un mineur adolescent à sa demande. • Orientation vers les services adéquats. • Prise en charge financière de soins psychologiques et, au besoin, de l'intervention d'un avocat.
<p>Contact</p>	<p>http://www.profa.ch/fr/themes/victime/</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centres de consultation LAVI Grand-Pont 2bis – 1003 Lausanne – T 021 631 03 00 Rue de la Plaine 2 – 1400 Yverdon – T 021 631 03 08 Rue du Molage 36 – 1800 Aigle – T 021 631 03 04</p>

www.vd.ch/spj

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens – Tél.: 021 316 53 53 – E-mail: info.spj@vd.ch

